

MULTI UNITS LUXEMBOURG
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 9, rue de Bitbourg, L-1273
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B115.129
(la « **Société** »)

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT
LYXOR MSCI EUROPE ESG CLIMATE TRANSITION CTB (DR) UCITS ETF
(ISIN : LU2056738490)**

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les Statuts et dans le dernier Prospectus de la Société.

Luxembourg, le 26 janvier 2024

Cher/Chère Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») estime que la valeur des actifs nets du compartiment **LYXOR MSCI EUROPE ESG CLIMATE TRANSITION CTB (DR) UCITS ETF** (le « **Compartiment** ») est inférieure au niveau minimum permettant au Compartiment d'être géré de manière économiquement efficace et aucune amélioration de la situation n'est attendue.

Compte tenu du faible niveau d'actifs du Compartiment ne lui permettant pas d'être exploité de manière économiquement efficace, le Conseil a décidé qu'il était dans l'intérêt des Actionnaires de liquider le Compartiment comme indiqué ci-dessous :

Code ISIN	Suspension du marché secondaire (à partir du jour ci-dessous inclus)	Suspension du marché primaire	Jour de liquidation (dernière clôture de la VL du jour ci-dessous)	Date de calcul de la Valeur liquidative finale
LU2056738490	28/02/2024	29/02/2024 après 16 h 00 HNEC	07/03/2024	08/03/2024

Veuillez noter que tous les frais ou coûts encourus dans le cadre de la liquidation seront à la charge de la Société de Gestion.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de suspendre la souscription, la conversion et le rachat d'Actions au sein du Compartiment à partir du 29 février 2024 16 h 00 HNEC sur le Marché primaire et à partir du 28 février 2024 sur le Marché secondaire.

Jusqu'au 29 février 2024 à 16 h 00 HNEC, les Actionnaires peuvent donc continuer à demander le Rachat de leurs Actions sans frais sur le Marché primaire conformément aux dispositions du Prospectus.

Pour les Actions vendues sur toute bourse où le Compartiment est coté, la passation d'un ordre sur le marché Secondaire entraînera des coûts sur lesquels la Société de gestion n'a aucune influence. Veuillez noter que les Actions achetées sur le marché Secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au Compartiment. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le marché Secondaire peuvent encourir des frais d'intermédiation

et/ou de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations, qui ne relèvent pas de la Société de gestion. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.

À compter du 4 mars 2024 et jusqu'au Jour de liquidation, le Compartiment vendra ses investissements. En conséquence, l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement applicables au Compartiment ne seront plus respectés.

La radiation des Actions de toutes les bourses sur lesquelles elles sont cotées sera effective à partir du 27 février 2024, après la clôture des bourses concernées.

Enfin, le conseil d'administration a décidé que tous les actionnaires restants seront obligatoirement remboursés à partir du 7 mars 2024 à la Valeur liquidative finale du 7 mars 2024 calculée le 8 mars 2024.

Tout produit de la liquidation qui ne pourra pas être distribué aux actionnaires sera déposé en leur nom auprès de la *Caisse de Consignation* du Luxembourg.

Cette liquidation sera reflétée dans le Prospectus à la prochaine occasion.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Amundi Client Services aux coordonnées suivantes www.amundiETF.com/ « Contactez-nous ».

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration.